



Rapports des comités du Conseil exécutif

Comité permanent des Organisations non gouvernementales

1. Conformément aux Principes régissant les relations entre l'Organisation mondiale de la Santé et les organisations non gouvernementales,¹ le Comité permanent des Organisations non gouvernementales² s'est réuni le 18 janvier 2011. Le Conseil est invité à étudier les projets de résolution et de décision proposés ci-dessous aux paragraphes 14 et 15.

I. DEMANDES D'ADMISSION À DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS (documents à distribution restreinte EB128/NGO/1-3)³

2. Le Comité a examiné trois demandes d'admission à des relations officielles soumises par les organisations suivantes : Lifting The Burden, Stichting Global Initiative on Psychiatry – Fondation internationale pour la promotion de soins de santé mentale empreints d'humanité, conformes à l'éthique et efficaces dans l'ensemble du monde,⁴ et la Collaboration Cochrane.⁵ Le Comité a examiné les qualités de chaque candidature afin de déterminer si, de son point de vue, l'organisation non gouvernementale candidate réunissait les conditions d'admission à des relations officielles telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 3 des Principes susmentionnés.

3. Dans le cas de l'organisation appelée Lifting The Burden, le Comité a noté qu'elle avait été créée en 2009 par des organisations qui avaient précédemment travaillé avec l'OMS dans le même domaine d'activité, sur la base d'un mémorandum d'accord datant de 2003. Après avoir été informé de la continuité de la collaboration avec l'organisation nouvellement créée, le Comité est convenu de recommander que Lifting The Burden soit admise à des relations officielles avec l'OMS.

4. En ce qui concerne la demande de la Stichting Global Initiative on Psychiatry, le Comité a estimé que les efforts visant à développer et améliorer les services de santé mentale étaient importants et a recommandé d'admettre cette organisation non gouvernementale à des relations officielles avec l'OMS.

¹ *Documents fondamentaux*, 47^e éd., Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2009.

² Les membres du Comité permanent des Organisations non gouvernementales sont : le Professeur A. Babloyan (Arménie), le Professeur A. F. M. R. Haque, Président (Bangladesh), le Dr A. J. Mohamed (Oman), Mme G. A. Gidlow (Samoa) et le Dr J. Gedeon (suppléant du Dr B. Valentin (Seychelles)).

³ Soumis aux membres du Conseil exécutif sous couvert de la lettre portant la cote L/09.18.

⁴ Connue sous le nom de Global Initiative on Psychiatry.

⁵ Documents à distribution restreinte EB128/NGO/1, EB128/NGO/2 et EB128/NGO/3, respectivement.

5. Quant à la demande de la Collaboration Cochrane, bien que connaissant le travail de cette organisation non gouvernementale, le Comité a demandé des informations supplémentaires sur ses activités se rapportant aux essais cliniques et sur sa capacité à attirer de nombreux bénévoles. Le Comité a recommandé d'admettre la Collaboration Cochrane à des relations officielles avec l'OMS.

II. EXAMEN DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS (document à distribution restreinte EB128/NGO/WP/1)

6. Le Comité a examiné les rapports concernant les relations avec les 69 organisations non gouvernementales dont la liste figure dans l'annexe. Les rapports regroupent les renseignements communiqués par les organisations et les évaluations du Secrétariat. Une évaluation prend en compte le fait que, conformément au paragraphe 4.5 des Principes, « un plan de collaboration établi en fonction d'objectifs arrêtés d'un commun accord et définissant des activités ... constituera la base des relations officielles ... ».

7. Le Comité a pris note de la collaboration instaurée entre l'OMS et 54 organisations non gouvernementales et recommandé au Conseil de prendre note avec satisfaction des contributions de ces organisations non gouvernementales à la réalisation des objectifs de l'OMS, de les féliciter pour le soutien qu'elles continuent de lui apporter et de les maintenir en relations officielles avec l'OMS. Leur nom est suivi d'un astérisque dans l'annexe.

8. Le Comité a noté que, pour diverses raisons, la mise en œuvre des plans de collaboration convenus d'un commun accord n'avait pas été possible ou bien que la collaboration avait apparemment cessé entre l'OMS et les organisations non gouvernementales suivantes : Conseil international des Femmes, Ligue internationale La Leche et Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques. D'après les rapports, les parties souhaitent reprendre la collaboration prévue. Le Comité a recommandé au Conseil de prendre note des rapports et de reporter l'examen des relations avec ces organisations non gouvernementales à sa cent trentième session, et il a demandé au Secrétariat de faire rapport au Conseil à cette même session sur les efforts entrepris pour convenir de plans de collaboration ou, selon le cas, sur l'état des relations.

9. Les rapports ont appris au Comité que, dans le cas de l'Association du Commonwealth pour la Santé et la Lutte contre l'Incapacité et de la Coalition internationale antitabac des Organisations non gouvernementales, la collaboration avait principalement été empêchée par de grands changements structurels au sein de ces organisations. Si l'organisation Soroptimist International est demeurée active dans le domaine de la santé, notamment en diffusant des informations sur l'activité de l'OMS, le rapport indique que la collaboration a cessé. L'Organisation mondiale du Mouvement scout n'ayant pas présenté le rapport attendu, le Secrétariat a indiqué que les contacts avaient été interrompus pendant la période considérée. Dans tous ces cas, il a été noté que l'OMS n'entendait pas chercher de plans de collaboration à l'avenir. Compte tenu de cela, le Comité permanent a recommandé de mettre fin aux relations officielles avec ces organisations non gouvernementales.

10. Le Comité a examiné la suite donnée à la décision EB126(5) du Conseil.¹ D'après le rapport de l'Association internationale d'Hydatidologie, pour ce qui est de la collaboration pendant la période 2006-2008, celle-ci a surtout concerné la Région des Amériques, alors qu'un plan de collaboration mondiale avait été convenu. De même, la Fédération internationale de Chimie clinique et Médecine de Laboratoire et l'International Society for Telemedicine & eHealth ont fait rapport sur les plans

¹ Voir le document EB126/2010/REC/1.

convenus avec le Secrétariat. Le Comité a pu s'assurer que les plans de collaboration convenus justifiaient le maintien des relations officielles entre l'OMS et ces organisations et il a par conséquent recommandé au Conseil de prendre note des rapports et de maintenir les relations officielles avec ces organisations non gouvernementales.

11. Le Comité a noté que la Fédération internationale des Sciences de Laboratoire biomédical avait changé de point focal pour ses relations avec l'OMS au cours de l'année écoulée, mais que les échanges se poursuivaient pour convenir d'un plan de collaboration. Le Comité a recommandé de prendre note du rapport et de reporter l'examen des relations avec la Fédération internationale des Sciences de Laboratoire biomédical d'une année jusqu'à la cent trentième session du Conseil exécutif.

12. Selon les informations fournies, l'International Association of Medical Regulatory Authorities n'a pas répondu aux invitations à envisager un accord sur un plan de collaboration. Le Secrétariat a estimé qu'il n'existait pas de base pour une collaboration dans un avenir immédiat. Le Comité a compris qu'en l'absence de rapport de l'Organisation internationale pour la Lutte contre le Trachome sur sa collaboration avec l'OMS de 2006 à 2008, un examen interne avait été entrepris. Celui-ci a révélé que, si l'OMS appréciait la participation de l'Organisation à ses réunions techniques, elle n'envisageait pas de plan de collaboration. Le Comité, rappelant qu'une relation officielle se fondait sur un plan de collaboration adopté d'un commun accord, a recommandé de mettre fin aux relations officielles avec l'International Association of Medical Regulatory Authorities et avec l'Organisation internationale pour la Lutte contre le Trachome.

13. Le Comité a examiné les rapports sur les mesures de suivi prises conformément à la résolution EB126.R17 concernant l'Association des Instituts et Écoles de Médecine tropicale d'Europe et avec l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources. Ces organisations non gouvernementales ont été informées de la décision de suspendre les relations officielles et invitées à présenter un rapport sur leur collaboration ou sur l'état de leurs relations avec l'OMS. D'après les informations fournies, aucune réponse n'est parvenue de l'Association des Instituts et Écoles de Médecine tropicale d'Europe. Le Secrétariat a également déduit de demandes de renseignements informelles que l'Association ne souhaitait pas être en relations officielles avec l'OMS. L'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, après avoir manifesté le souhait de relancer ses relations avec l'OMS, a été invitée à contacter le Secrétariat. Selon le rapport, il n'y a pas eu de suite. Le Comité a recommandé de prendre note des rapports et de mettre fin aux relations officielles avec l'Association des Instituts et Écoles de Médecine tropicale d'Europe et avec l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources.

III. PROJETS DE RÉSOLUTION ET DE DÉCISION

14. **Projet de résolution**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales,¹

1. DÉCIDE d'admettre à des relations officielles avec l'OMS Lifting The Burden, Stichting Global Initiative on Psychiatry – une fondation internationale pour la promotion de soins de

¹ Document EB128/28.

santé mentale humains, efficaces et conformes à l'éthique dans le monde entier, et la Collaboration Cochrane ;

2. DÉCIDE de mettre fin aux relations officielles avec l'Association des Instituts et Écoles de Médecine tropicale d'Europe ; avec l'Association du Commonwealth pour la Santé et la Lutte contre l'Incapacité ; avec l'International Association of Medical Regulatory Authorities ; avec la Coalition internationale antitabac des Organisations non gouvernementales ; avec l'Organisation internationale pour la Lutte contre le Trachome ; avec l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources ; avec Soroptimist International ; et avec l'Organisation mondiale du Mouvement scout ;

15. Projet de décision sur l'examen des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné et noté le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales¹ concernant l'examen d'un tiers de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS, et donnant suite à la décision EB126(5) et à la résolution EB126.R17, a décidé de ce qui suit ;

Prenant note avec satisfaction de la collaboration avec ces organisations et se félicitant de leur intérêt soutenu pour l'action de l'OMS, le Conseil a décidé de maintenir les relations officielles avec les organisations non gouvernementales dont le nom est suivi d'un astérisque dans l'annexe du rapport ;

Prenant note des rapports concernant les relations de l'OMS avec le Conseil international des Femmes, la Ligue internationale La Leche et la Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques, le Conseil a décidé de reporter l'examen des relations officielles avec ces organisations jusqu'à sa cent trentième session et de leur demander, le cas échéant, de fournir des précisions sur l'état de leurs relations et de soumettre un rapport sur les résultats des efforts pour convenir de plans de collaboration, résultats qui devront être communiqués au Conseil à sa cent trentième session ;

Prenant note des efforts menés avec succès pour convenir de plans de collaboration, le Conseil a décidé de maintenir les relations officielles de l'OMS avec l'Association internationale d'Hydatidologie, la Fédération internationale de Chimie clinique et Médecine de Laboratoire et l'International Society for Telemedicine & eHealth.

Notant que les échanges se sont poursuivis concernant un accord sur un plan de collaboration, le Conseil a décidé de reporter d'un an supplémentaire l'examen des relations avec la Fédération internationale des Sciences de Laboratoire biomédical. L'examen de ces relations sera soumis au Conseil à sa cent trentième session.

¹ Document EB128/28.

ANNEXE

**LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS
OFFICIELLES AVEC L'OMS AYANT FAIT L'OBJET DE L'EXAMEN DU
CONSEIL EXÉCUTIF À SA CENT VINGT-HUITIÈME SESSION**

Alliance internationale des Femmes : Égalité des Droits – Égalité des Responsabilités*

Alzheimer's Disease International*

Association des Instituts et Écoles de Médecine tropicale d'Europe

Association du Commonwealth pour la Santé et la Lutte contre l'Incapacité

Association européenne des Médicaments génériques*

Association internationale d'Ergonomie*

Association internationale d'Hydatidologie

Association internationale d'Hygiène du Travail*

Association internationale de Pédiatrie*

Association internationale de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et des Professions affiliées*

Association internationale des Consultants en Lactation*

Association internationale des Femmes Médecins*

Association internationale pour la Prévention du Suicide*

Association internationale des Médecins pour la Prévention de la Guerre nucléaire*

Association internationale pour l'Étude scientifique de la Déficience intellectuelle*

Association italienne des Amis de Raoul Follereau*

Association mondiale de Psychiatrie*

Association mondiale pour la Réadaptation psychosociale*

Association mondiale pour la Santé sexuelle*

Bureau international de l'Épilepsie*

Centre international pour le Commerce et le Développement durable*

Coalition internationale antitabac des Organisations non gouvernementales

Comité inter-africain sur les Pratiques traditionnelles ayant effet sur la Santé des Femmes et des Enfants*

Commission internationale de la Santé au Travail*

Confédération internationale des Sages-Femmes*

Confédération mondiale de Physiothérapie*

Conseil de l'Industrie pour le Développement*

Conseil international des Femmes

Conseil international pour la Lutte contre les Troubles dus à une Carence en Iode*

Corporate Accountability International*

Family Health International*

Fédération internationale de Chimie clinique et Médecine de Laboratoire

Fédération internationale de Gynécologie et d'Obstétrique*

Fédération internationale de la Sclérose en Plaques*

Fédération internationale des Femmes de Carrières libérales et commerciales*

Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques

Fédération internationale des Sciences de Laboratoire biomédical

Fédération internationale du Vieillissement*

Fédération internationale pour la Planification familiale*

Fédération mondiale de Neurologie*

Fédération mondiale des Ergothérapeutes*

Fédération mondiale des Sociétés de Neurochirurgie*

Fédération mondiale des Sourds*

Fédération mondiale pour la Santé mentale*

HelpAge International*
Inclusion International*
International Association for the Study of Obesity*
International Association of Medical Regulatory Authorities
International Network of Women Against Tobacco*
International Society for Telemedicine & eHealth
International Society of Physical Medicine and Rehabilitation*
International Women's Health Coalition, Inc. *
Ligue internationale contre l'Épilepsie*
Ligue internationale La Leche
MSF International*
Organisation internationale pour la Lutte contre le Trachome
Organisation mondiale du Mouvement scout
Rehabilitation International*
Société internationale d'Andrologie*
Société internationale de Prothèse et d'Orthèse*
Société internationale pour la Recherche biomédicale sur l'Alcoolisme*
Sorooptimist International
Stichting Health Action International*
The International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect*
The Population Council, Inc.*
Union internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé*
Union internationale de Psychologie scientifique*
Union internationale des Sciences de la Nutrition*
Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources

* Compte tenu des rapports de collaboration pour la période considérée (2008-2010), le Comité permanent des Organisations non gouvernementales a recommandé le maintien des relations officielles avec les organisations non gouvernementales dont le nom est suivi d'un astérisque ; d'autres organisations non gouvernementales font l'objet de décisions ou d'une résolution particulière.

= = =